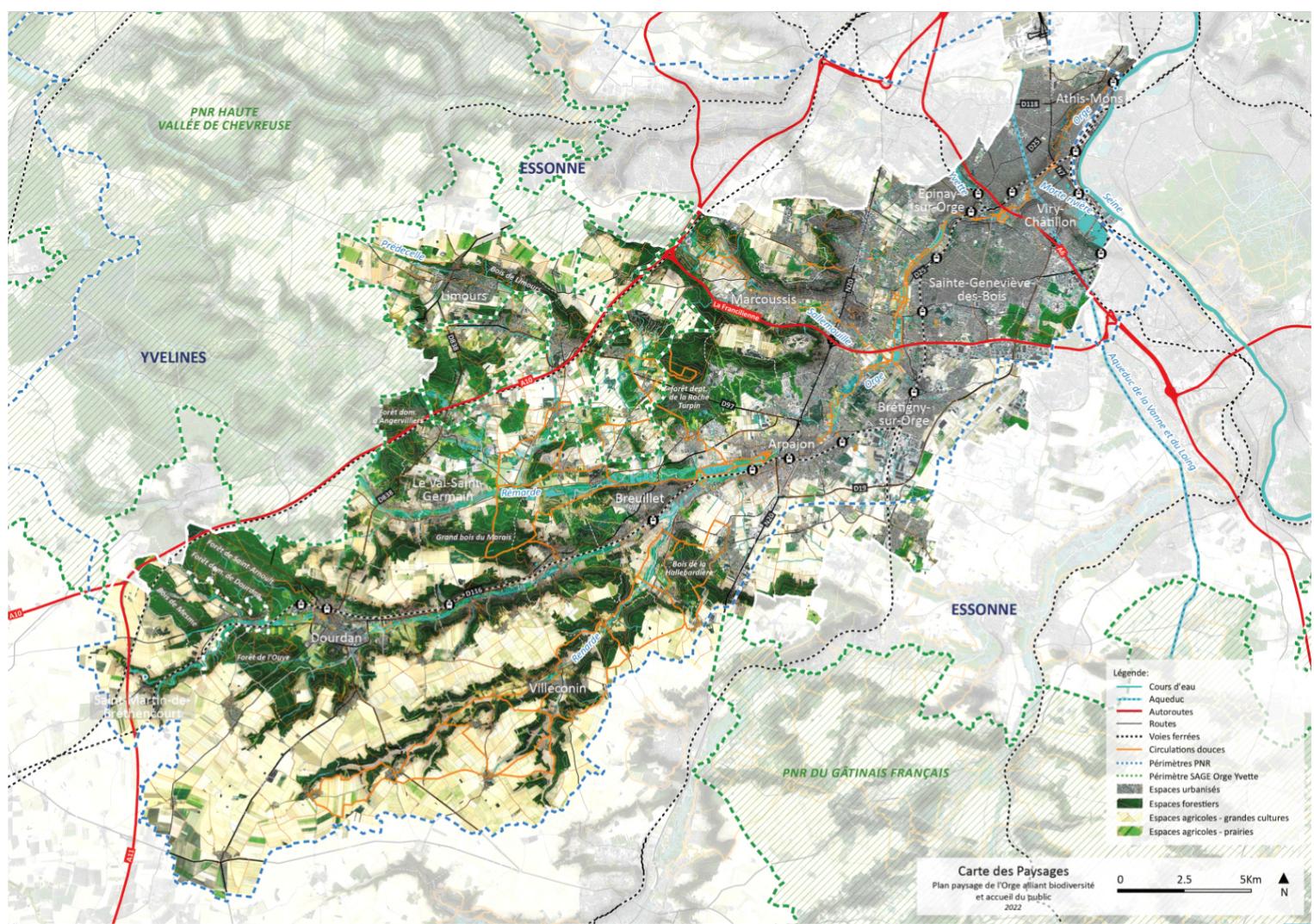


# Syndicat de l'Orge

## Un Plan de Paysage pour la vallée de l'Orge

Le CAUE de l'Essonne accompagne le Syndicat de l'Orge dans la mise en place d'un Plan de Paysage : document stratégique destiné à créer une vision paysagère globale pour la mise en valeur et la préservation de la vallée de l'Orge.



La carte des paysages du bassin versant de l'Orge, réalisée par Caudex.  
 Action menée de 2022 à 2024

## Le point de départ

Suite à un appel à projet du Ministère de la Transition écologique, le Syndicat de l'Orge décide de lancer son Plan de Paysage en 2022. Dans ce cadre, il est notamment prévu de définir un programme d'action de valorisation

paysagère. Le CAUE de l'Essonne est alors sollicité pour sa connaissance fine du terrain. Il accompagne la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sur les deux années du projet.

## L'objectif de la mission CAUE pour le Syndicat de l'Orge

Un Plan de Paysage est une démarche volontaire portée par une collectivité, ici le Syndicat de l'Orge. Il vise à créer un cadre fédérateur entre les acteurs d'un territoire pour partager une vision commune pour les années à venir. Porteur d'une ambitieuse politique d'acquisition foncière, le Syndicat de l'Orge doit mener deux missions parfois opposées : accueillir du public sur son territoire et préserver la biodiversité.

Pour mener à bien celles-ci, le Plan de Paysage est identifié comme un outil pertinent. Le CAUE de l'Essonne accompagne sa mise en place sur le terrain.



Marches exploratoires avec des élus.e.s et des associations, en 2022.

## Le déroulé

Le Syndicat de l'Orge est une jeune collectivité, issue de la fusion en 2019 des syndicats, de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du bassin supérieur de l'Orge (SIBSO) et Hydraulique et de l'Assainissement des communes de la région de Limours (SIHA). Cette nouvelle échelle administrative s'inscrit dans une volonté des acteurs politiques locaux d'assurer une gestion globale et cohérente de l'ensemble du bassin versant de l'Orge et ses affluents. La réalisation du Plan de Paysage s'inscrit donc dans le prolongement de ces démarches.

**En 2022,** une équipe de maîtrise d'œuvre est désignée : elle se compose des bureaux d'étude Caudex, Hinterland et Transitec. L'ambition du Plan de Paysage du Syndicat de l'Orge est de concilier accueil du public et préservation de la biodiversité. Ces ambitions sont parfois opposées dans un territoire où la pression foncière est forte.

**La première étape** est la réalisation du diagnostic. Plusieurs types d'ateliers sont menés par la maîtrise d'oeuvre avec l'appui de la connaissance de terrain du CAUE. Trois marches exploratoires sont organisées à destination des élus du territoire et des partenaires du projet (DRIEAT, ENS). Elles permettent d'explorer les trois entités paysagères de la vallée de l'Orge identifiées par la maîtrise d'oeuvre : l'Orge urbaine, l'Orge des lotissements et l'Orge des villages.



Marche exploratoire pour découvrir le territoire avec les élus.e.s et les associations.



Forum citoyen pour aller à la rencontre des habitants.

Pour accompagner ces ateliers, le CAUE participe également à des permanences, une par secteur, visant à informer et sensibiliser la population à la démarche de Plan de Paysage.

**En 2023,** à l'issue de la phase de diagnostic, un **forum** est organisé à destination de l'ensemble des partenaires du projet sur les orientations de qualités paysagères. Le CAUE intervient dans son rôle de médiateur. Ces temps d'échanges riches entre collectivités, associations, habitants sont importants pour faire émerger une culture commune autour de la notion de paysage comme vecteur de projet de territoire.

**En 2024,** le CAUE est sollicité pour participer à la **troisième phase de rédaction des fiches actions**, visant à permettre une déclinaison opérationnelle du Plan de Paysage dans les actions du Syndicat de l'Orge.

Présent aux CÔPIL et COTECH, le CAUE de l'Essonne accompagne la finalisation du document d'orientation. Il reste un acteur de confiance privilégié pour le Syndicat de l'Orge pour les années à venir dans la déclinaison et la valorisation du Plan de Paysage.

### CAUE+

- Se positionner comme partenaire
- Aider à la décision
- Être présent sur le terrain
- Maîtriser des échelles variées

